

PROJET DE LOI

adopté

le 16 décembre 2008

N° 31  
**S É N A T**

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

---

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation du protocole portant amendement de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Agence spatiale européenne relatif au Centre spatial guyanais (CSG).*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 90 et 127 (2008-2009).**

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation du protocole portant amendement de l'accord entre le Gouvernement français et l'Agence spatiale européenne relatif au Centre spatial guyanais (CSG), signé à Paris le 12 décembre 2006, et dont le texte est annexé à la présente loi<sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 décembre 2008.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*

---

<sup>(1)</sup> *Nota* : voir le document annexé au n° 90 (2008-2009), Sénat.